

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	4 (1896)
Heft:	6
Artikel:	Relation contemporaine peu connue de la conspiration de Davel
Autor:	Montet, A. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-6373

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leur arrive quelquefois de parler au nom de tous, lorsqu'ils ne peuvent parler que pour eux seuls et de prendre ainsi leur opinion particulière pour celle du public. Nos signatures suffiront pour démentir cette singulière assertion ; s'il en fallait davantage, citoyen rédacteur, nous nous chargeons de les fournir. »

Signés : R. MESTRAL, président de la Régie ;
J. TAVEL, B. RAPIN, juges.

Si, d'autre part, à une extrémité du Canton du Léman, les populations désiraient le maintien de leur union avec le Pays de Vaud, il n'en était pas de même dans le Pays d'Enhaut. Le Sénat helvétique prit en effet connaissance le 13 février de « pétitions réitérées » des députés des communes de Château-d'Œx et de Rougemont demandant leur réunion au canton de Berne.

(*A suivre*).

Eug. MOTTAZ.

RELATION CONTEMPORAINE PEU CONNUE DE LA CONSPIRATION DE DAVEL

A la fin de l'année même où échoua la tentative généreuse, mais insuffisamment mûrie, du major Davel, pour affranchir le Pays de Vaud de la domination de LL. EE., il parut dans l'almanach de Bâle, intitulé « Le Messager boiteux pour 1724 », un récit circonstancié et intéressant de son entreprise avortée, de son procès et de sa mort. Cette relation contemporaine nous a été obligamment communiquée par M. l'abbé Gremaud, de Fribourg. Elle concorde dans ses principaux traits avec les autres relations dignes de foi, mais elle contient, en outre, maints détails qui lui sont propres et qui ont une réelle valeur. C'est là la raison qui nous engage à la mettre de nouveau sous presse, aujourd'hui que la rareté de la publication,

dans laquelle elle a paru, la menace d'un complet oubli. Le moment nous semble d'autant mieux choisi pour son rappel que l'attention du public et les recherches des historiens sont dirigées maintenant plus que jamais sur cet événement tragique, qui contribua à préparer de loin l'indépendance de notre patrie.

Nous conservons tels quels le style et l'orthographe de la pièce ci-dessous.

La conspiration qu'on a découverte dans le Pays de Vaux tendait à soustraire cette province de la domination du canton de Berne ; mais ce n'a été qu'un feu de paille. Elle a échoué dans l'arrêt du Major Davel, qui seul avoit formé et conduit toute cette entreprise, et encore plus dans la mort, que son attentat lui a procurée.

Voici le détail de cette affaire : Le 31 mars 1723, vers les deux heures après midi, 500 hommes armés, de la milice du Païs de Vaux, entrèrent dans la ville de Lausanne, étant conduits par le Major Davel, qui étoit accompagné de trois officiers. Les troupes se rendirent d'abord sur la place, devant la grande Eglise, où le Major Davel les fit ranger en bataille.

Dès que les Magistrats eurent été informés de l'entrée imprévue et subite de ces gens, ils envoyèrent un des Barons¹, avec le Major de Crousaz, tant pour demander aux officiers de ces troupes quels étaient leurs ordres, que pour régler avec eux les quartiers pour les soldats. Ils parlèrent d'abord aux 3 officiers subalternes, qui répondirent unanimément que le Major Davel, qui les commandoit, les y avoit conduits, mais qu'ils ignoroient à quel dessein : surquoy ils s'adressèrent au Major Davel, qui leur dit, qu'il se rendroit à l'instant à l'Hôtel de ville, et qu'il y communiqueroit au Conseil ce qu'il avoit à dire. Le Conseil s'étant assemblé, le Major Davel s'y rendit accompagné de deux de ses officiers, nommés Clavel et Crouzas. Après qu'on lui eût permis d'entrer en Conseil, il leur dit qu'il avoit des choses d'importance à leur proposer, et qu'il le feroit dans une conférence privée avec quelques uns d'entr'eux. Surquoy on nomma 4 Députés, qui se retirèrent avec le Major et ses deux officiers dans une Chambre, où il leur dit, qu'il avoit formé le dessein d'exciter tout le Païs de Vaux à la révolte, et à secouer le joug du gouvernement de Berne : qu'il ne doutoit pas que la ville

¹ Doit être *bannerets*.

de Lausanne, qui avoit de grands sujets de plaintes contre ce gouvernement, ne joignit ses Troupes à celles qu'il avoit amenées, et qu'elles ne marchassent ensemble vers le Pont de Gumenac, pour y faire tête aux troupes que les Régens de Berne pourroient envoyer contr' eux; pendant que la Milice laissée dans le Païs se saisiroit des Châteaux, des Bureaux de Douane, et autres endroits : qu'il étoit entièrement persuadé qu'ils seroient secourus par divers Etats voisins, etc.

Les Députés, qui furent fort surpris de sa proposition, le prièrent de la communiquer lui même au Conseil en corps, lui faisant espérer qu'il l'approuveroit, et qu'il se joindroit à lui. Il y consentit; retourna au Conseil avec eux, proposa son projet, et lut un Manifeste, qu'il avoit dressé pour être publié, dans lequel il faisoit mention des raisons qui devoient engager à un soulèvement général. Le Conseil fit semblant d'approuver sa proposition, et le pria de leur permettre d'agiter l'affaire entr' eux en particulier. Surquoy le Major Davel se retira dans l'autre Chambre avec ses deux officiers et deux Membres du Conseil. Dès qu'on eût délibéré en particulier et considéré qu'il étoit à propos de feindre, à cause qu'on n'étoit pas en état de faire tête à tant de gens armés, on fit rentrer le major Davel et on lui dit que l'on approuvoit son projet, mais que l'exécution requérant tout le secret et toute la prudence possibles, on avoit envoyé quatre députés, scâvoir Mrs Milot, Devincy, de Bottens et Seigneux pour concerter avec lui toutes choses le même jour, et que ces députés avoient plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient convenable. Cependant le conseil avoit dépêché secrètement M. de Sévery à Berne, pour informer Leurs Excellences de la situation des affaires. On donna en même tems ordre au Major de Crouzas d'avertir la milice du ressort de Lausanne de paroître sous les armes le lendemain de grand matin, sous prétexte d'une Revue.

On communiqua ce dernier ordre au Major Davel, qui crut que c'étoit dans le dessein de joindre cette milice à la sienne. Il se retira ensuite avec ses deux officiers et les quatre députés, tant pour conférer ensemble que pour dresser les billets pour le logement de ses officiers et soldats, qui furent séparés et dispersés dans divers quartiers de la ville.

En même temps, les magistrats firent mettre une bonne garde à chaque porte de la ville. Les députés offrirent de mener le Major Davel et ses deux officiers séparément ches trois d'entr' eux, ce qu'ils acceptèrent. Lorsque le Conseil eût été informé que le Major Davel et ses deux officiers s'étoient couchés, il se rassembla et ne se sépara qu'à deux heures du matin, après avoir pris les mesures

nécessaires pour s'assurer sans bruit de la personne de Mr Davel ; mais on ne jugea pas à propos de renfermer ses deux officiers à cause qu'il paroisoit, par le rapport des députés, qu'ils n'avoient rien scû du dessein jusqu'à l'ouverture qui leur en fut faite à Lausanne. Le Major Crouzas ayant assuré le Conseil que 2000 hommes de leur milice se trouveroient à la pointe du jour devant les portes de la ville pour s'opposer à ceux qui se présenteroient pour faire résistance, on donna ordre au capitaine de la ville de se saisir du Major Davel, au premier signal du Major Crouzas.

A 5 heures du matin Mr Crouzas et deux des députés se rendirent dans la Chambre de Mr Davel, et le trouvèrent levé. Il entra en conversation avec eux et leur demanda à quelle heure on feroit la revue. Il écrivit au major Tacheron à Moudon de le venir trouver avec ses gens et donna avis à Fribourg de ce qu'il avoit fait à Lausanne. Enfin étant prêt à sortir, dans le dessein de monter à cheval pour se mettre en tête de ses gens, qu'il supposoit avoir été assemblés, quoiqu'ils ne le fussent pas, le major Crouzas fit un signal au capitaine de la ville, qui entra dans la chambre, s'assura de Mr Davel et le conduisit secrètement à la citadelle où on lui mit des fers aux mains et aux pieds.

Les officiers ne furent pas mis en prison, mais on leur défendit de sortir de la ville et ils furent observés de près.

A l'égard des 500 hommes, qui avoient été assemblés et menés à Lausanne sous prétexte d'une révolte générale, sans avoir aucune connaissance de son dessein, ils furent renvoyés chez eux, où ils se retirèrent sans causer le moindre désordre. Le même jour, quelques détachements de la milice de Lausanne furent envoyés dans le voisinage tant pour prévenir tous les désordres que l'on pourroit causer que pour arrêter certaines personnes soupçonnées d'être complices du major Davel. On se saisit du major Tacheron à Moudon et d'une autre personne à Lavaux. Le 2 avril M. de Watteville, officier, commandant et trésorier de la ville de Berne, arriva à Lausanne, accompagné de 15 membres du Conseil des Deux-Cens, avec ordre d'examiner soigneusement cette affaire et d'assûrer le peuple de cette capitale et du Païs de Vaux, de la protection de leurs Excel-lences de Berne, et de leur intention à prévenir et à détourner tous sujets de plainte, en réformant tous les abus qui pourroient se trouver dans le gouvernement de ce païs. Le 3, le Conseil de Lausanne reçut une très obligeante lettre de la Régence de Berne, d'où il arriva un messager le même jour, avec de nouveaux ordres à Mr de Watteville et aux 15 membres ses associés, pour aller en corps au Conseil de Lausanne et le remercier de la manière la plus

forte et dans les termes les plus obligeants, de son fidèle attachement à ses souverains etc.

Le Major Davel a été examiné plusieurs fois et a même reçu la question, mais il fût d'une fermeté et d'un sang-froid, qui étonnent. Il soutint que ce n'étoit aucun sujet de mécontentement qu'il ait eu en son particulier, mais le seul amour de sa Patrie, dont il vouloit rendre le sort plus doux, qui l'a porté à cette hardie entreprise ; qu'il n'avoit pas de complice, parceque sa conscience ne lui permettoit pas de faire courir à personne le risque qu'il vouloit bien courir lui même et qu'il s'étoit flatté de trouver peu de gens opposés à son projet, qu'il avoit formé depuis quelques années, etc. La sentence que le Conseil de Lausanne avoit rendue contre lui portait que sa main droite seroit coupée, la tête tranchée et son corps ensuite écartelé ; mais le Grand Conseil de Berne a adouci cette sentence et l'a condamné à être seulement décapité et avoir la tête clouée sur un poteau. Le 28 d'avril ce Major fût exécuté de cette manière à 4 heures après midi ; il a conservé son esprit de censeur et d'héroïsme jusqu'à la fin. La veille de son exécution quelques ministres lui annoncèrent qu'il étoit condamné à mort ; sur quoy il les pria de vouloir le laisser seul un moment pour se recueillir. Le lendemain matin on lui lût la sentence de mort, qu'il reçut avec beaucoup de courage. Comme le lieu où il devoit être exécuté est à trois quarts de lieue de Lausanne, on lui offrit un cheval, mais il voulut aller à pied et fut accompagné de 4 ministres, qu'il avoit choisi, et 50 soldats, la bayonnette au bout du fusil. En passant par les rues de Lausanne, il levoit à tous moments la tête pour saluer le monde, qui étoit en grand nombre aux fenêtres des maisons et dont la plupart fondoient en larmes, de même que tout le peuple qui étoit en foule sur le chemin et qui ne cessoit de le regretter et de prier Dieu pour lui. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, l'un des ministres, suivant la coutume, fit un discours dans lequel il fit l'éloge du patient, dont il représenta la vie comme un exemple de vertu, sans lui reprocher d'autre crime que celui de s'être oublié jusqu'à vouloir se soulever contre ses souverains. On lui demanda s'il ne vouloit pas demander pardon à Dieu et à Leurs Excellences ; mais il persista à dire, qu'il croyoit avoir agi justement et que si c'étoit à recommencer il en feroit encore autant ; que la mort ne lui faisoit aucune peine ; qu'au contraire il s'estimoit heureux de perdre la vie pour le service de sa patrie. Il censura ensuite les ministres et Mrs de la Justice sur les vices qui ne régnoient que trop dans ce Païs là et remercia le peuple des regrets qu'il témoignoit publiquement pour lui. Après quoy il voulut s'étendre sur le sujet

de son entreprise et réciter sans doute son manifeste, mais on lui imposa silence et on lui demanda s'il avoit quelque chose à dire en particulier à ses juges. Ayant répondu que non, l'Exécuteur voulut le déshabiller ; mais il le fit lui même. Il était fort proprement vêtu, n'y ayant que sa barbe qui le défigurât un peu.

Dès qu'il eût le bonnet l'Exécuteur lui enleva très habilement la tête, qui fût d'abord attachée à un poteau au pié du quel son corps fut enterré. Le lendemain la tête ne se retrouva plus ; il y a apparence que le corps aussi aura été enlevé.

Voilà la fin du major Davel, qui méritoit par son grand courage un tout autre sort, s'il ne se fut pas soulevé contre ses souverains. Les 3 capitaines qui avoient par son ordre amenés leurs troupes à Lausanne ont été relâchés après son exécution et l'on a publié un mandement dans toutes les églises, pour défendre de faire aucun reproche à ces troupes sous des peines très sévères.

Le 29 avril le Grand Conseil de Berne délibéra sur la manière de récompenser les habitants de Lausanne, qui ont été fidèles à l'Etat, et l'on convint, après quelques discours pour et contre qu'on donneroit deux mille écus en espèces au contrôleur de Crouzas, outre la pension qu'avoit le major Davel. Quelques autres particuliers ont été récompensés à proportion et il n'est pas jusqu'aux moindres chancellistes qui n'ayent reçu des marques de la générosité de Leurs Excellences.

A. DE MONTET.

EXTRAITS DES MANUAUX ET DU CORPS-DE-VILLE

Archives communales.

1421. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne a Humbert Ruvilliod, d'une place commune derrière *la Hâle de la Fromagerie* de Lausanne, tendant du carré de la maison dudit Humbert droit au mur des hoirs de Marinier Pateraux, et jusqu'à la place qui est derrière la maison des Hoirs de Nicolet bourgeois Clerc dudit Lausanne, etc.

1436. — Albergement passé par la Communauté de Lausanne, à Jean d'Yverdun, de six pieds de largeur d'une Place appartenant à ladite Communauté, *située sous la Magdeleine* de Lausanne, Jouxte le curtel dudit Jean, de Bize, le Reste de ladite Place de Vent; Le chemin public tendant